

Réponse de France Télévisions à la consultation publique de l'ARCEP

Bilan et perspectives du marché de gros des services de diffusion audiovisuelle
hertzienne terrestre (TNT) – Mars 2026

Texte surligné en gris : secret des affaires

1. Introduction et position générale de France Télévisions

France Télévisions remercie l'ARCEP pour l'organisation de cette consultation publique, qui intervient à un moment déterminant pour l'avenir de la diffusion audiovisuelle en France. La réponse de France Télévisions est commune avec celle de ses filiale opératrice de multiplex : GR1 pour l'hexagone et ROM 1 pour l'Outre-mer.

Acteur majeur de la TNT et présent sur l'ensemble des plateformes de distribution (TNT, satellite, IPTV via les FAI, et OTT avec la plateforme france.tv), France Télévisions souhaite apporter une contribution globale et structurée aux réflexions engagées.

La plateforme france.tv confirme la dynamique de transformation des usages : elle totalise en 2025 environ 170 millions de vidéos vues par mois (contre 184 millions en 2024 et 146 millions en 2023). Hors effet exceptionnel des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la consommation progresse de +3 % en 2025, portée notamment par la croissance du délinéaire (+7 % sur un an).

Dans ce contexte de mutation, France Télévisions réaffirme son attachement à la TNT, qui demeure un pilier structurant de la diffusion audiovisuelle. Elle constitue un outil essentiel de souveraineté, d'aménagement du territoire, de résilience et de pluralisme, en garantissant un accès gratuit, universel et anonyme aux contenus, y compris dans les situations de crise, comme l'a illustré le cyclone Chido à Mayotte en 2024.

Toutefois, France Télévisions partage le constat d'une érosion progressive de la TNT au profit de l'IPTV et de l'OTT, reflet d'une évolution structurelle des usages audiovisuels.

Dans ce cadre, la régulation du marché de la diffusion hertzienne demeure un enjeu central afin de concilier accès universel, soutenabilité économique et innovation.

2. Partie générale : position de France Télévisions sur la TNT et la régulation du marché de la diffusion

2.1. La TNT, un outil indispensable mais en mutation

2.1.1. Un mode de diffusion en décroissance mais essentiel

France Télévisions partage le constat dressé par l'ARCEP : La TNT connaît une décroissance structurelle liée à la généralisation du haut débit et à la diversification des usages. La part des foyers recevant exclusivement la télévision par ce biais s'établit aujourd'hui à 15,6 %.¹

Pour autant, France Télévisions a toujours considéré qu'il restait essentiel de préserver ce mode de diffusion :

- Il garantit un accès gratuit à la télévision à 1 foyer sur 6 en France métropolitaine ;
- Il conserve un rôle central dans les usages, y compris en situation de multi-réception (40 % de l'audience de France 2 passe encore par la TNT) ;
- Il permet une maîtrise directe de la distribution par les éditeurs.

La TNT présente également des atouts spécifiques :

- **Souveraineté et pluralisme** : La TNT est un réseau national, souverain, maîtrisé par les éditeurs, qui garantit l'accès à une offre pluraliste et régulée, à l'abri des logiques commerciales ou extra-européennes qui prévalent sur certaines plateformes internationales. La TNT est également l'un des socles de la régulation de l'audiovisuel et joue un rôle clé dans l'écosystème de la production ;
- **Aménagement du territoire et égalité d'accès** : La TNT assure une couverture quasi-complète du territoire, y compris dans les zones rurales ou isolées, là où l'accès à la fibre ou à l'ADSL peut rester limité ou inégal ;
- **Résilience et sécurité** : La TNT a démontré sa robustesse lors de crises majeures (catastrophes naturelles, pannes réseaux, etc.), permettant le maintien de l'accès à l'information et aux services publics essentiels. L'exemple du cyclone Chido à Mayotte en 2024 illustre la rapidité de remise en service des réseaux FM tout d'abord puis TV par rapport aux réseaux IP ;
- **Faible empreinte environnementale** : consommation énergétique significativement inférieure à celle des modes de diffusion sur IP² (jusqu'à 10 fois moins d'énergie consommée par heure de visionnage en TNT par rapport à une heure de streaming), ce qui constitue un atout majeur dans le contexte de transition écologique et de hausse des coûts de l'énergie.

¹ Consultation publique sur l'usage des ressources radioélectriques affectées à la diffusion en métropole de services de télévision par voie hertzienne terrestre, Avril 2025, Arcom.

² Etude locat <https://thelocatproject.org/>

2.1.2. Un enjeu de proximité et de service public

La TNT joue un rôle irremplaçable pour la diffusion des décrochages régionaux de France 3.,

La TNT est le seul mode de diffusion garantissant un accès direct et systématique aux décrochages régionaux de France 3. Grâce à la TNT, chaque téléspectateur accède, sur la touche 3 de sa télécommande, à l'édition régionale qui correspond à sa zone géographique, ce qui n'est pas toujours garanti sur les autres plateformes de distribution. Cette proximité est au cœur de la mission de service public de France Télévisions, qui propose 60 éditions régionales de France 3 à ses publics.

2.1.3. Un contexte budgétaire contraint

La TNT représente un coût significatif pour les éditeurs, dans un contexte de ressources publiques limitées et de pression sur les budgets de France télévisions - baisse constante des ressources publiques (-1% entre 2015 et 2025), alors que l'inflation a dans le même temps progressé de près de 20%. Il est donc impératif de maintenir ce qui fait l'essence du service public tout en recherchant des gains d'efficacité et en adaptant la diffusion aux évolutions des usages et des technologies.

2.2. Analyse du marché de la diffusion : spécificités et enjeux

France Télévision considère que le marché de la diffusion peut être décomposé en plusieurs segments qui ne bénéficient pas de la même intensité concurrentielle et pour lesquelles des mesures de régulation différentes pourraient s'appliquer.

2.2.1. Les grands sites/pylônes : une non-substituabilité structurelle

France Télévisions souligne que, même avec une part de marché TNT en baisse, les grands sites de diffusion catalogués comme non répliquables restent indispensables et non substituables par d'autre plateforme de distribution à court ou moyen terme. SDA [] (voir étude en annexe).

2.2.2. Les petits sites : une substituabilité possible

À l'inverse, pour les petits sites SDA [] (voir étude en annexe).

2.2.3 le reste des sites

Les sites, desservant plus de SDA [] mais avec des infrastructures répliquables et moins coûteuses que les grands pylônes, la substituabilité reste difficile sur le plan économique mais comme le montre l'analyse de l'ARCEP, une concurrence par les infrastructures est possible.

2.2.4. Un marché duopole peu dynamique

Le marché repose sur un duopole entre TDF et towerCast, avec une dynamique concurrentielle réduite. Cette dynamique assez faible s'explique en partie par des coûts d'entrée élevés et un marché en décroissance donc peu attractif pour de nouveaux entrants. SDA[.]

2.2.5. L'Outre-mer : un monopole structurel

Dans les territoires ultramarins, TDF est en situation de monopole, sans concurrence possible en raison de l'éloignement et de la faible taille des marchés. Cette absence de concurrence justifie la mise en place d'une régulation spécifique, notamment tarifaire.

2.3. Régulation du marché : appréciation des engagements de TDF

France Télévisions considère que les engagements proposés vont dans une direction positive, mais doivent être renforcés :

- **Grands sites** : une régulation forte reste indispensable, car TDF y détient un pouvoir de marché sans réelle possibilité de substitution. Des mesures complémentaires comme un partage de gains de productivité réalisé par TDF pourrait être imposé ;
- **Petits sites SDA** □ : L'utilité de la régulation peut être questionnée, la substitution par un moyen de réception alternatif (satellite plateforme Fransat par exemple) étant techniquement et économiquement possible ;
- **Outre-mer** : En l'absence de concurrence, France Télévisions demande une régulation par les prix, avec un partage des gains de productivité de TDF SDA□.

France Télévisions attire l'attention sur la nécessité de mieux partager les gains de productivité générés par les progrès techniques (contrôle des pylônes par drone, maintenance pilotée par IA, installation de panneaux solaires, etc.), qui devraient se traduire par une baisse des tarifs d'hébergement en Euros constant pour les diffuseurs.

Enfin, une attention particulière doit également être portée aux enjeux de souveraineté liés à la structure capitaliste des opérateurs : TDF, opérateur dominant et d'importance vitale, est détenu par des fonds étrangers, alors que l'État a imposé un repreneur français à Globecast pour des raisons similaires.

3. Réponses aux questions de l'ARCEP

En synthèse, France Télévisions :

- Confirme l'analyse globale de l'ARCEP sur la structure du marché et ses évolutions ;

- Souligne la non-substituabilité des grands sites et la substituabilité partielle des petits sites ;
- Insiste sur le caractère insuffisamment concurrentiel du marché, notamment en Outre-mer ;
- Appelle à une régulation différenciée selon les segments ;
- Propose de renforcer la concurrence sur les sites intermédiaires via l'accès aux infrastructures existantes ;
- Met en avant la nécessité d'intégrer un partage des gains de productivité ;
- Soutient la modernisation de la TNT (UHD, HbbTV, 5G Broadcast), sous contrainte de soutenabilité économique ;
- Alerte sur les enjeux de souveraineté et de dépendance aux plateformes internationales.

Question 1. Quels commentaires cet état des lieux du marché de gros aval de la diffusion de la TNT appelle-t-il de votre part ?

France Télévisions partage globalement l'analyse de l'ARCEP sur le marché de gros aval de la diffusion de la TNT. Le marché est structuré autour d'un duopole TDF/towerCast, avec une concurrence limitée. La part de marché de towerCast, bien qu'en progression, reste concentrée sur les sites de moindre valeur et la dynamique de concurrence demeure faible.

France Télévisions souligne toutefois plusieurs points :

- Non-substituabilité des grands sites : Les grands sites/pylônes, qui desservent des zones densément peuplées, restent essentiels pour garantir la couverture et la qualité du service. Leur substitution par d'autres modes de diffusion (satellite, OTT, IPTV) n'est ni techniquement ni économiquement réaliste à court terme.
- Substituabilité des petits sites : À l'inverse, la substitution des petits sites SDA[] par la plateforme satellite est envisageable et économiquement rationnelle, et ne remet pas en cause l'obligation de couverture de la TNT inscrite dans la loi
- Concurrence peu dynamique : La croissance du parc de pylônes alternatifs reste limitée. SDA[].
- Outre-mer : L'analyse de l'ARCEP sous-estime la situation de monopole de TDF en Outre-mer, où aucune concurrence n'est possible. Une régulation spécifique y est nécessaire.

Question 2. Quels commentaires cet état des lieux du marché de gros amont de la diffusion de la TNT appelle-t-il de votre part ?

France Télévisions constate que le marché de gros amont, qui concerne l'accès aux infrastructures de diffusion (pylônes, antennes, hébergement), est également dominé par TDF, en particulier sur les grands sites non répliquables.

- Grands sites : Sur ces sites, l'absence de substituabilité réelle confère à TDF un pouvoir de marché qui justifie le maintien d'une régulation forte. Les engagements de TDF en matière d'accès et de non-discrimination sont nécessaires.
- Partage des gains de productivité : Les engagements actuels de TDF ne prévoient pas de mécanisme de partage des gains de productivité, alors que les progrès techniques (maintenance à distance, automatisation, efficacité énergétique) devraient se traduire par une baisse des coûts et, partant, des tarifs.
- Petits sites SDA  : Sur les petits sites, la régulation pourrait être allégée, la substitution par les plateformes satellite étant possible.
- Autres sites : La régulation ex ante du marché amont reste nécessaire. Toutefois pour renforcer la dynamique concurrentielle qui est limitée par le peu d'attractivité du marché des mesures complémentaires pourraient être imposés à TDF : nous pensons en particulier à la possibilité pour les opérateurs alternatifs d'installer leurs propres aériens sur les infrastructures de TDF. Sur ces sites de tailles « petite et moyenne » les antennes d'émissions TV prennent peu d'espace sur le pylône. France Télévisions estime que cela encouragerait la concurrence à investir avec des conditions économiques plus favorables (grâce à un retour sur investissement plus rapide) qu'avec la création d'une infrastructure complète que les diffuseurs alternatifs ne souhaitent pas forcément financer compte tenu de l'incertitude pesant sur la pérennité de ce marché à long terme
- Outre-mer : Le monopole de TDF appelle une régulation par les prix, avec un price cap permettant de partager les gains de productivité avec TDF.

Question 3. Quels commentaires cette analyse de l'évolution de la structure concurrentielle appelle-t-elle de votre part ?

France Télévisions constate, comme l'ARCEP, que la structure concurrentielle du marché évolue peu. La part de marché de towerCast progresse lentement, principalement sur les sites de moindre valeur. La concurrence reste essentiellement « par les services » et non « par les infrastructures », et la dynamique de réplique des sites est limitée.

France télévision propose de dynamiser la concurrence en autorisant les opérateurs alternatifs à investir sur les aériens de diffusion TV sur les sites « petits et moyens », cf. question 2.

Dans les régions ultramarines l'absence totale de concurrence renforce la nécessité d'une régulation spécifique.

Question 4. Quels commentaires cette analyse appelle-t-elle de votre part ?

France Télévisions partage l'analyse de l'ARCEP sur les perspectives d'entrée sur les marchés de gros de la TNT. Les contraintes structurelles (investissements lourds, amortissement long, contraction de la demande) limitent l'entrée de nouveaux opérateurs, en particulier sur les grands sites.

Pour autant France télévision, à travers sa filiale GR1 :

- A mis en œuvre une saisonnalité de ses appels d'offres plus lissée que pour les autres multiplex. Il y a donc des mises en concurrence de site chaque année

Année	Nombre de sites
SDA ³	1
Total	1635 ³

- SDA ³

France Télévisions pense que la possibilité pour des opérateurs alternatifs d'installer des aériens sur des sites petits et moyens ainsi que la mise en concurrence plus large lors des appels d'offres de GR1 développer l'intensité concurrentielle sur ce segment particulier

Question 5. Quels commentaires cette analyse de la place de la TNT face aux modes de diffusion alternatifs appelle-t-elle de votre part ?

France Télévisions partage le constat d'une substitution progressive de la TNT par les modes de diffusion alternatifs (IPTV, OTT, satellite), portée par la généralisation de l'accès à internet haut et très haut débit et la diversification des équipements des foyers.

Pour autant la TNT malgré la baisse de sa part de marché, la TNT reste essentielle pour garantir l'accès gratuit et universel, la souveraineté, la résilience et la proximité, notamment pour les décrochages régionaux de France 3.

Dans les choix de politique publique deux éléments doivent aussi être pris en compte :

³ Total supérieur à 1626 car certains sites ont été ajoutés pour faciliter les pilotages UHF dans le réseau

- Les risques liés à la dépendance aux plateformes étrangères : Le basculement vers l'OTT accroît la dépendance à des acteurs internationaux, souvent peu régulés, ce qui pose des questions de souveraineté et de pluralisme ;
- La TNT présente une empreinte énergétique nettement inférieure à celle des modes de diffusion sur IP.

France Télévisions plaide pour le maintien d'une TNT forte, modernisée et adaptée aux évolutions des usages mais moins couteuse et en complémentarité avec les autres modes de diffusion.

Question 6. Quels commentaires cette analyse appelle-t-elle de votre part ?

France Télévisions souscrit à l'analyse de l'ARCEP sur l'évolution des usages audiovisuels et la diversification des supports de consommation.

- Montée en puissance du non-linéaire : La consommation délinéarisée (replay, VOD, plateformes) progresse rapidement, en particulier chez les jeunes générations.
- Diversification des supports : Le nombre d'écrans par foyer se stabilise, mais le smartphone devient l'équipement le plus répandu, devant le téléviseur. Les foyers non équipés de téléviseurs sont en moyenne plus jeunes.
- Rôle central du téléviseur : Malgré la diversification des supports, le téléviseur reste le support principal pour les grands événements (sportifs, politiques, etc.) et conserve une place centrale dans les pratiques audiovisuelles.
- Proximité et régionalisation : La TNT demeure le seul mode de diffusion garantissant l'accès à l'édition régionale de France 3 sur la touche 3, ce qui n'est pas toujours le cas sur les autres plateformes.

France Télévisions souligne l'importance de maintenir la complémentarité entre les différents modes de diffusion pour répondre à la diversité des usages et des publics.

Question 7. Quels commentaires cette analyse des scénarios pour l'avenir de la plateforme TNT appelle-t-elle de votre part ?
--

France Télévisions prend acte des différents scénarios évoqués par l'ARCEP pour l'avenir de la TNT :

- Autorisation de nouveaux services de télévision : France Télévisions d'une capacité à l'introduction de nouveaux services de télévision compte tenu de l'audience linéaire en baisse et de la baisse du marché publicitaire.

- Diffusion en formats améliorés (UHD, HD-HDR) : France Télévisions soutient la modernisation de la TNT par l'introduction de formats améliorés, mais souligne que les coûts de diffusion en simulcast représentent une contrainte budgétaire forte. La transition vers l'UHD ou le HD+ nécessite l'adoption de nouvelles normes (DVB-T2, HEVC) et un parc de foyers équipés en téléviseurs compatibles suffisants⁴ et une période de simulcast courte afin de maîtriser les coûts. L'utilisation de ces nouveaux formats permet en outre une utilisation du spectre hertzien plus efficace.
- 5G Broadcast : Cette technologie présente un potentiel intéressant pour la diffusion en mobilité et la complémentarité avec la TNT. Des services de sécurité publique comme des dispositifs d'alerte peuvent facilement être intégrés. Elle présente également l'avantage propre au broadcast par rapport au broadband d'une faible empreinte environnementale. Son adoption dépendra de la compatibilité des terminaux mobiles avec ce standard (prévu pour être intégré à fin 2027 dans leur chipset selon Qualcomm) et de la valorisation de cette audience auprès des annonceurs. Le modèle économique reste à ce jour très incertain. France télévision a mené des expérimentations de diffusion 5G broadcast, en particulier lors des jeux olympiques de Paris en 2024 et est favorable à mener des expérimentations à plus large échelle pour mieux comprendre l'intérêt des utilisateurs pour ces services et ainsi mieux appréhender le modèle économique.
- DVB-i et HbbTV : France Télévisions mène actuellement une expérimentation pilotée par le FAVN (Forum Audiovisuel Numérique)⁵ afin de tester les cas d'usage que le standard DVB-i permet de déployer sur les téléviseurs connectés compatibles. Associé au HbbTV ce standard permet de mettre en avant les éditeurs de la TNT sur les téléviseurs connectés et permet aux téléspectateurs un accès facile aux chaînes et aux plateformes BVOD des éditeurs de la TNT, en étant transparent aux supports de distribution (TNT ou OTT)

Question 8. Quels commentaires cette analyse appelle-t-elle de votre part ?

Question 9. Quels commentaires cette proposition d'engagements appelle-t-elle de votre part ?

France Télévisions partage l'analyse de l'ARCEP sur la situation du marché et la nécessité d'adapter la régulation aux évolutions du secteur.

⁴ environ 70% du parc des téléviseurs principaux est d'ores et déjà compatible, source AFNUM

⁵ LE FAVN est une association dont les membres sont les éditeurs de la TNT les opérateurs de réseau et les industriels. www.forumaudiovisuelnumerique.fr

Les engagements proposés par TDF nécessitent d'intégrer plusieurs améliorations :

- Régulation différenciée : France Télévisions plaide pour une régulation différenciée selon les segments du marché (grands sites vs petits sites SDA[] vs moyens et petits sites, métropole vs Outre-mer), en tenant compte de la substituabilité et du pouvoir de marché.
- France télévision re-insiste en particulier sur la nécessité de réguler la diffusion à l'Outre-mer ou la régulation actuelle du marché amont est inefficace pour une régulation du marché aval basé sur les coûts et un price cap tenant compte des gains de productivité de TDF. Le contrôle des prix est une mesure relativement rependue à l'outre-mer ou le jeu normal de la concurrence est inefficace pour la plupart des secteurs marchands d'où une régulation des prix par exemple pour un panier de base de produits grande consommation ou des tarifs maximums des carburants défini par les préfetures,...
- Partage des gains de productivité : Les engagements doivent prévoir un mécanisme de partage des gains de productivité, afin que les progrès techniques (maintenance à distance, automatisation, efficacité énergétique) se traduisent par une baisse des tarifs pour les diffuseurs. SDA [] : Sur les petits sites, la régulation peut être allégée, la substitution par la plateforme satellite Fransat étant possible techniquement, économiquement et légalement.
- Sites aux infrastructures petites et moyennes
France télévision propose que les opérateurs alternatifs aient accès au pylône, quand c'est possible pour installer leurs propres aériens. Cette mesure permettra de dynamiser la concurrence qui trouvera une rentabilité plus rapide à investir sur des aériens que sur une infrastructure complète.
- Modernisation de la TNT : Les engagements doivent permettre à l'opérateur dominant d'offrir des conditions plus favorables aux opérateurs alternatifs et aux éditeurs/opérateurs de multiplex pour accompagner la modernisation de la TNT (UHD, HbbTV, 5G Broadcast).
- Engagements de TDF paragraphe 2.6 : le deuxième alinéa de ce paragraphe « ...TDF s'engage à ne pas pratiquer de tarifs excessifs en tenant compte d'une éventuelle réduction de l'obligation de couverture décidée par l'ARCOM » : Nous pensons que cet engagement est particulièrement imprécis et donne toute latitude à TDF d'augmenter ses tarifs au cas où l'ARCOM déciderait de réduire la couverture TNT. Nous ne souhaitons pas que cette disposition figure dans les engagements de TDF.
- Enfin, France Télévisions attire l'attention sur la question de la souveraineté, TDF étant un opérateur d'importance vitale détenu par des fonds étrangers.

Il est souhaitable que la régulation prenne en compte cet enjeu, à l'instar de ce qui a été fait pour d'autres acteurs stratégiques du secteur.

Annexe

Etude de substituabilité des sites de diffusion.
Etude d'impact technico économique dans le cas
du multiplex R1

Présentation

Objet

SDA []

Hypothèses et méthodes de calcul

SDA []

Etudes de cas

SDA []